

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 14136 du 11 mars 2020 portant nomination au grade de maréchal des logis
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2006879S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 5509/GEND/EG ROCHEFORT/DAF/BGP/SEF du 29 janvier 2020 portant promotion au grade de brigadier-chef des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 13035/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 5 mars 2020 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « restauration collective » ;

Vu la décision n° 13038/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 5 mars 2020 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « restauration collective »,

Décide :

Article 1^{er}

Les brigadiers-chefs de la spécialité « restauration collective », dont le nom figure ci-après, sont nommés à compter du 1^{er} avril 2020 au grade de maréchal des logis :

Bosson Yann	NIGEND : 399 961
Breton MéliSSa	NIGEND : 430 868
Carcenac Sébastien	NIGEND : 378 774
Coquil Amandine	NIGEND : 415 836
Félix Vanessa	NIGEND : 391 316
Garcia Jean-François	NIGEND : 403 220
Hoatua Kani	NIGEND : 363 912
Jacques Alexis	NIGEND : 430 682
Laurençon Maxime	NIGEND : 360 204
Lépine Michaël	NIGEND : 430 578
Mahai Karine	NIGEND : 430 882
Pereira Anthony	NIGEND : 398 317
Sarrazin Damien	NIGEND : 430 593
Segura Lisa	NIGEND : 430 594
Tamisier MéliSSa	NIGEND : 430 602
Tresse Antoine	NIGEND : 391 511

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
V. LAMBALLE